

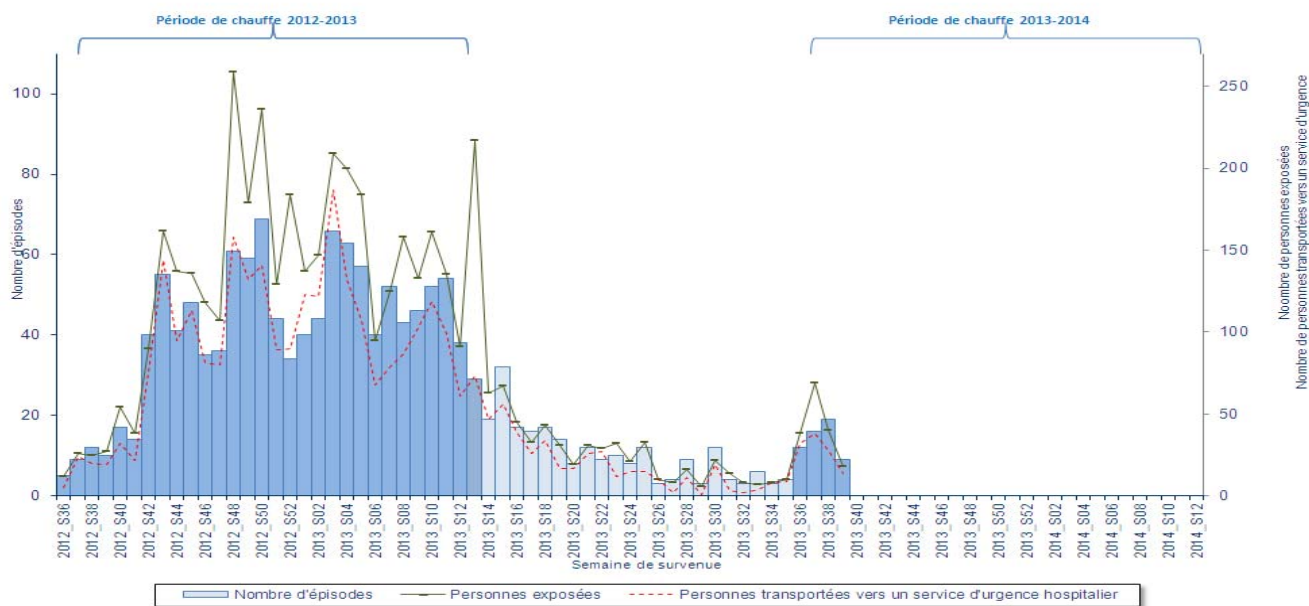
Depuis le 1^{er} septembre 2013,

- 56 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) ont été déclarés exposant 164 personnes à des émanations de CO, dont 29 ont été traitées par caisson hyperbare et 31 ont été admises en hospitalisation.
- Un décès par intoxication au CO a été consécutif de l'utilisation d'un chauffage mobile d'appoint dans un logement occupé au total par 5 personnes (les quatre autres ayant été admises en hospitalisation).
- Deux signalements ont concerné un établissement recevant du public (ERP) : mobilhome et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) exposant au total 6 personnes.
- Dans le Nord-Pas-de-Calais, sept intoxications au CO sont survenues entre le 22 et 23 septembre, dans le contexte d'un phénomène météorologique qualifié de redoux.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence régionale de santé (ARS) ou au Centre antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Figure 1 | Répartition hebdomadaire (depuis le 1^{er} septembre 2012) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalier



- Si environ 80% des intoxications au CO annuelles se produisent en période de chauffe (de septembre à mars), 226 signalements d'intoxication au CO ont tout de même été déclarés au système de surveillance entre le 1^{er} avril et le 31 août 2013, exposant 559 personnes au CO dont 99 ont été admises en hospitalisation et 10 sont décédées.
- Depuis le 1^{er} septembre 2013, le nombre de signalements déclarés au système de surveillance, égal à 55, est supérieur à celui observé au cours de la même période de la saison de chauffe précédente (38). Il en est de même pour le nombre de personnes exposées au CO (164 versus 91) ou admises en hospitalisation (31 versus 15).
- Depuis le 1^{er} septembre 2013, un décès par intoxication au CO est survenu lors d'une intoxication accidentelle domestique lié à l'utilisation d'un chauffage mobile d'appoint impliquant 5 personnes dont 4 ont été admises en hospitalisation.
- Selon les informations disponibles au moment du signalement, 5 épisodes ont été en lien avec un groupe électrogène exposant 14 personnes à des émanations de CO. L'appareil avait été placé dans la cave, en milieu confiné ou dans un logement en construction (4 épisodes), ou suite à une coupure d'électricité (1 épisode).

Deux signalements ont concerné des intoxications dans un **établissement recevant du public**.

- La première intoxication est survenue dans un mobilhome exposant 2 personnes aux émanations de CO produites par un chauffe-eau.
- La seconde intoxication s'est produite dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes impliquant 4 personnes (Ehpad). La source d'intoxication était inconnue au moment du signalement.

Cinq **régions métropolitaines** (Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Alsace) ont concentré près des trois quarts des signalements d'intoxication au CO depuis le 1^{er} septembre 2013.

- Le nombre d'intoxications au CO dans le Nord-Pas-de-Calais (14 signalements depuis le 1^{er} septembre 2013) est à mettre en lien avec un épisode de « redoux » qui a entraîné, entre le 22 et 23 septembre 2013, 7 foyers d'intoxication accidentelle. Les sources d'intoxication étaient un poêle à charbon (6 foyers) ou un groupe électrogène placé de manière inappropriée dans un garage (1 foyer). Ces épisodes ont exposé au CO 22 personnes dont 7 ont été orientées vers le caisson hyperbare. Ces phénomènes météorologiques spécifiques (redoux des températures associé à une humidité importante et un vent faible) réduisent le tirage des conduits d'évacuation et augmentent le risque d'intoxication. Suite au constat en 2006-2007 dans ces circonstances de pics du nombre d'intoxication au CO observés, un système de pré-alerte météo a été mis en place afin de prévenir ce risque accru d'intoxication. L'alerte a ainsi été déclenchée le 22 septembre 2013 au matin : elle a donné suite à un communiqué de presse incitant au renforcement de la vigilance.
- Le nombre de signalements en Ile-de-France (9 épisodes) est, en proportion, comparable à celui observé au cours de la même période de l'année dernière.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, les principaux déclarants ont été,

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 46% des signalements ;
- Les services d'urgence hospitalier : 18% des signalements ;
- Les services de médecine hyperbare : 9% des signalements.

70% des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La **Direction générale de la santé (DGS)** et l'**Institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)

Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles

**N'installer jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

Le système de pré-alerte météo est présenté sur le site web dédié à la prévention régionale des intoxications au monoxyde de carbone en Nord-Pas-de-Calais <http://www.intoxco-npdc.fr>

Remerciements à l'ensemble des déclarants (Services départementaux d'incendie et de secours, services d'urgence (pré)hospitaliers, services hospitaliers, médecine libérale d'urgence, etc.) et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences régionales de santé, Délégations territoriales, Services communaux d'hygiène et de santé, Centres antipoison et de toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,

**Cliquer sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone> ,
cliquer sur Liste de diffusion [en pied de page du site internet](#), compléter les informations demandées.**

Equipe DSE :

Directrice département santé
environnement
Agnès Lefranc

Responsable unité
toxicovigilance et surveillance
des intoxications
Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet
Agnès Verrier

Chargée de projet informatique
Daniela Leprince

Directeur de la
publication :
Dr Françoise Weber
Directrice générale de
l'InVS